



problèmes de paie et des fiches de paie

Par **bibichounette**, le **09/10/2011** à **19:10**

bonjour,
je suis salariée depuis janvier mais mon employeur n'est pas très à cheval sur la loi.
cela fait 4 mois que je n'ai pas mes fiches de paie et pas de paie depuis 2 mois.
combien de temps peut il me faire patienter encore? et que puis je faire?
merci beaucoup

Par **P.M.**, le **09/10/2011** à **19:27**

Bonjour,
Vous pourriez mettre en demeure l'employeur par lettre recommandée avec AR de remplir ses obligations par la production des feuilles de paie et le versement du salaire conformément au Code du Travail...
Si cela ne suffit pas, vous pourriez saisir le Code du Travail en référé et même envisager la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur ou démissionner en exposant vos griefs...
Je vous conseillerais, en absence de représentant du Personnel, si c'est le cas, de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même d'un avocat spécialiste...